

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.71/2003/INF.1
21 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

COMMISSION EUROPÉENNE

**CONFÉRENCE DES STATISTIENS
EUROPÉENS**

**OFFICE STATISTIQUE DE LA
COMMISSION EUROPÉENNE
(EUROSTAT)**

**ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUES (OCDE)**

DIRECTION DES STATISTIQUES

Réunion CEE/Eurostat/OCDE sur la gestion des systèmes d'information statistique
(Genève, 17-19 février 2003)

NOTE D'INFORMATION N° 1

La Réunion se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 19 février 2003
et s'ouvrira le 17 février 2003 à 9 h 30.

I. OBJET DE LA RÉUNION

1. Les principaux objectifs des réunions régulièrement organisées sur la gestion des systèmes d'information statistique sont les suivants:

- Permettre aux responsables de l'informatique des services nationaux de statistique et d'autres organismes publics et organisations internationales ayant des activités statistiques de se rencontrer pour confronter leurs expériences professionnelles;
- Formuler des recommandations afin d'assurer la coordination des activités des différentes organisations internationales dans le domaine du traitement des informations statistiques;

- Collecter, examiner et diffuser les informations disponibles sur les pratiques existantes en matière de gestion des systèmes de traitement des informations statistiques et encourager des échanges de données sur les pratiques en vigueur dans tous les autres domaines couverts par l'Activité de programme 2 de la Présentation intégrée;
- Évaluer les activités entreprises dans le cadre de tous les éléments de programme inscrits dans l'Activité de programme 2 de la Présentation intégrée et formuler, à l'intention du Bureau et de la Conférence des statisticiens européens, des recommandations sur les orientations futures des travaux réalisés dans le cadre de ces éléments de programme;
- Faciliter et encourager l'application des normes et des recommandations formulées dans le domaine de l'informatique statistique entre les services nationaux de statistique et les autres organismes concernés au sein de la région de la CEE-ONU.

2. La Réunion s'adresse principalement aux responsables de l'informatique des services nationaux de statistique et des autres organismes nationaux et internationaux concernés ainsi qu'aux statisticiens et informaticiens chargés de la coordination, de la planification et de la gestion de projets complexes dans le domaine du traitement des informations statistiques.

II. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

3. Le programme de travail de la Réunion s'articulera autour des questions de fond ci-après:
- i) Mesures à prendre pour améliorer la qualité au niveau de la gestion de la TI;
 - ii) Impact des mesures et normes techniques sur la qualité des données;
 - iii) Gestion efficace d'une complexité technique croissante;
 - iv) Examen et suivi des activités de la Conférence des statisticiens européens dans le domaine du traitement des informations statistiques.

4. On trouvera des notes explicatives détaillées sur la nature et les résultats attendus au titre des points i) à iv) dans la section IV de la présente note d'information.

III. PARTICIPATION ET ACCRÉDITATION

5. Tous les États Membres de l'ONU et les organisations intergouvernementales intéressées sont invités à participer à la Réunion. Des représentants des organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU peuvent également y assister. Tous les participants devront être accrédités par les autorités compétentes de leur pays ou par l'organisation internationale qu'ils représentent. Ils devront être en possession d'un passeport en cours de validité et, si nécessaire, d'un visa. Les demandes de visa sont à adresser dès que possible à l'ambassade de Suisse du pays de résidence avec l'indication que l'objet du voyage est la Réunion CEE/Eurostat/OCDE sur la gestion des systèmes d'information statistique.

6. Les représentants des services nationaux de statistique et des organisations internationales qui souhaitent prendre part à la Réunion doivent remplir le formulaire d'inscription et le renvoyer au secrétariat de la CEE-ONU. Ce formulaire, un plan de l'Office des Nations Unies à Genève et des explications sur les formalités d'obtention des plaquettes d'identité seront fournis dans la note d'information n° 2 qui sera publiée au début du mois de novembre.

IV. DOCUMENTATION, MÉTHODES DE TRAVAIL ET LANGUES OFFICIELLES

7. Les documents et leurs résumés peuvent être soumis dans n'importe laquelle des langues officielles de la CEE-ONU (anglais, français ou russe). Les conditions et délais suivants sont à respecter:

- Les auteurs doivent présenter un résumé (deux pages) de leurs documents dans l'une de ces langues au secrétariat de la CEE-ONU d'ici au **31 novembre 2002 au plus tard** pour traduction vers les deux autres langues. Le secrétariat ne peut pas garantir que les résumés présentés après cette date limite seront traduits dans les autres langues;
- Les versions intégrales des documents, qui ne doivent pas dépasser 10 pages, doivent être soumises au secrétariat de la CEE-ONU le **20 décembre 2002 au plus tard**;
- Le secrétariat de la CEE-ONU est en mesure de traiter les documents présentés au format MS Word et Word Perfect.

8. Pour chaque question de fond inscrite à l'ordre du jour, les intervenants inviteront deux ou trois orateurs à préparer une **communication sollicitée** et à la présenter à la Réunion. Tous les autres participants peuvent s'ils le souhaitent présenter un **document d'appui** sur n'importe quel point de l'ordre du jour. Les documents d'appui seront distribués aux délégués. Ils seront résumés par les intervenants et les questions dont ils traitent feront également l'objet de débats.

9. Les communications sollicitées et les documents d'appui, ainsi que leurs résumés, pourront être consultés sur le site Web du secrétariat de la CEE-ONU à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/stats/documents/2003.02.msit.htm>

Il est vivement recommandé aux délégués de télécharger les documents à partir de ce site Web et d'apporter leurs propres exemplaires à la Réunion. Les documents qui auront été postés sur le site Web avant la Réunion ne seront pas distribués en salle de conférence.

10. Des services d'interprétation simultanée de et vers l'anglais, le français et le russe seront assurés. Les projets de conclusions de la Réunion seront disponibles dans ces trois langues.

V. NOTES EXPLICATIVES SE RAPPORTANT À L'ORDRE DU JOUR

Point i): Mesures à prendre pour améliorer la qualité au niveau de la gestion de la TI

11. Au titre de ce point seront passées en revue les stratégies, pratiques et expériences des responsables de l'informatique soucieux d'améliorer la qualité des services et des produits au sein de leurs organisations. L'informatique est une aide indispensable au traitement des

informations statistiques dans les services nationaux et les organisations internationales de statistique, y compris aux fins de la gestion de l'information, de systèmes d'information et des technologies de l'information. Les auteurs des contributions demandées devront proposer des cadres pour la définition et la mesure de la qualité dans ces domaines ou décrire des initiatives de gestion destinées à améliorer la qualité des produits et des services. Par «produits», on entend les systèmes et outils logiciels qui peuvent être utilisés pour le traitement des informations statistiques. Le terme «services» recouvre à la fois les services opérationnels (infrastructure) et les services de développement ou de gestion de projets.

Point ii): Impact des mesures et normes techniques sur la qualité des données

12. La qualité des données peut être évaluée en fonction de sept critères: pertinence, précision, actualité et ponctualité, accessibilité et clarté, comparabilité, cohérence et exhaustivité. Bon nombre des mesures et normes techniques introduites au cours des dernières années ont un impact direct ou indirect sur un sous-ensemble de ces critères. Les bases de données contribuent ainsi à l'accessibilité, à la comparabilité, à la cohérence et à l'exhaustivité. Les publications électroniques suscitent des attentes plus grandes chez les utilisateurs, ce qui influe entre autres sur l'actualité et la ponctualité, la clarté et la pertinence. La collecte des données par voie électronique contribue à la précision temporelle, ou actualité, de l'information. Au centre des données électroniques, les métadonnées normalisées influent sur la plupart des critères de qualité.

Point iii): Gestion efficace d'une complexité technique croissante

13. Pour ce point de l'ordre du jour, l'accent sera mis sur la gestion des données et des procédures statistiques. Un grand nombre de services nationaux de statistique ont revu leurs procédures statistiques et tenté de les unifier d'une manière ou d'une autre dans un souci de cohérence. Les contributions pourraient traiter de l'évolution des procédures statistiques et des moyens d'en maîtriser la complexité du point de vue des technologies de l'information.

14. L'autre aspect de ce point de l'ordre du jour est le problème que pose la gestion d'infrastructures de plus en plus compliquées tant du point de vue des infrastructures elles-mêmes que des complications qu'entraîne le fait de gérer les projets dans un environnement que l'intégration rend de plus en plus complexe. Les documents présentés pourraient rendre compte des pratiques ou des logiciels qui se sont avérés utiles dans ce contexte.

Point iv): Examen et suivi des activités de la Conférence des statisticiens européens dans le domaine du traitement des informations statistiques

15. À sa réunion plénière de juin 2002, la Conférence des statisticiens européens a procédé à un examen approfondi des procédures de collecte et de traitement des données statistiques. À la suite de cet examen, elle a demandé aux organisations internationales de s'occuper plus particulièrement des questions suivantes:

- Possibilité d'instituer un système commun (portail) pour le suivi des activités de collecte de données des organisations internationales;
- Mise au point de modèles de mise en commun des données;

- Accès des services nationaux de statistique et des autres pourvoyeurs de données aux statistiques disponibles dans les organisations internationales sous une forme qui permette de comparer les données et de les utiliser aux fins de programmes nationaux d'information;
- Mise en place de méthodes et d'outils sûrs et opérationnels pour la transmission des informations sensibles. À cet égard, il y aurait lieu d'étudier l'expérience de l'utilisation du système STADIUM/STATEL à l'appui du GESMES CB;
- Possibilité de définir un modèle de codification pour les séries chronologiques économiques (pour les comptes nationaux et les balances des paiements), l'accent étant initialement mis sur les indicateurs à court terme;
- Collaboration avec les services nationaux de statistique pour faciliter la réutilisation de leurs produits standard. Les secrétariats de la CEE-ONU, d'Eurostat et de l'OCDE rédigeront une note d'information esbossant un plan d'action possible pour les six questions présentées ci-dessus.

16. La Réunion devrait aussi être l'occasion d'évaluer les activités entreprises dans le cadre des différents éléments de programme figurant dans l'Activité de programme 2 de la Présentation intégrée, et de formuler, à l'intention du Bureau et de la Conférence des statisticiens européens, des recommandations sur l'orientation future des travaux réalisés au titre de ces éléments de programme, à savoir: i) confidentialité des données statistiques; ii) édition des données statistiques; iii) communication électronique de données; iv) métadonnées statistiques (METIS); v) résultats statistiques pour divulgation aux médias; et vi) systèmes d'information géographique. Le secrétariat de la CEE-ONU rédigera une note sur les activités en cours et prévues dans ces domaines. Les participants sont invités à consacrer des communications et un débat aux résultats escomptés et aux modifications proposées au programme de travail.

VI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

17. Pour davantage d'informations, prière de contacter les organisateurs ci-après:

CEE-ONU: M. Juraj Riecan
Chef du Groupe technologies de l'information et domaines connexes
Division de statistique, Commission économique des Nations Unies
pour l'Europe
Palais des Nations
1211 Genève 10, Suisse

Téléphone: +41 22 917 33 28

Télécopie: +41 22 917 00 40

E-mail: juraj.riecan@unece.org

Eurostat: M. Wolfgang Knueppel
Chef d'unité
Office statistique des Communautés européennes
Rue Alcide de Gasperi
L-2920 Luxembourg

Téléphone: +352 4301 33221

Télécopie: +352 4301 32139

E-mail: wolfgang.knueppel@cec.eu.int

OCDE: M. Gérard Salou
Chef de la Section technologies des statistiques
OCDE, Direction des statistiques
2, rue André Pascal
F-75775 Paris, France

Téléphone: +33-1 4524 8846

Télécopie: +33-1 4430 6323

E-mail: gerard.salou@oecd.org
